

Amélioration de la sécurité routière entre Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz**Question**

Des travaux de réparation ont eu lieu ce printemps sur la route cantonale entre Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz. Une seule voie de circulation était disponible durant deux à trois jours. L'espoir que ces travaux servent aussi à améliorer la sécurité de la circulation routière est resté vain. Ce court tronçon d'environ 500 mètres est pourtant très dangereux, particulièrement en hiver. Et le trafic est en augmentation sur cette route de transit. La pose de glissières de sécurité pourrait éventuellement augmenter la sécurité routière.

Questions :

1. Est-il prévu, dans un futur proche, de prendre des mesures allant dans ce sens?
2. Le Service des ponts et chaussée ne considère-t-il pas ce tronçon comme dangereux ?
3. Faut-il un accident grave avant que quelque chose ne soit entrepris ?

Le 25 octobre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Les travaux mentionnés par le député Roger Schuwey consistaient en des interventions localisées (taconnage) de remplacement du revêtement bitumineux pour réparer les dégâts dus aux hivers rigoureux et à des travaux d'entretien de petits ouvrages d'arts (murs, estacades). Leur nature n'était pas en lien avec un éventuel renforcement des mesures de protection des usagers de la route.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat partage les soucis du député Roger Schuwey en ce qui concerne la sécurité routière. Toutefois les thèmes de la sécurité doivent être abordés dans le respect des normes suisses VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) en la matière.

Afin d'avoir un œil d'expert externe à l'Etat, le Service des ponts et chaussées (SPC) a mandaté le bureau de prévention des accidents (bpa) afin de réaliser une expertise. Cette démarche a été entreprise suite à une vision locale organisée par le SPC à la demande du député Jean-Pierre Thürler. Le cas échéant, le SPC mettra en place les mesures de sécurité recommandées.

Sur la base de ces informations, le Conseil d'Etat peut répondre de la manière suivante aux questions du député Roger Schuwey :

1. *Est-il prévu, dans un futur proche, de prendre des mesures allant dans ce sens?*

D'éventuelles mesures de sécurité pourront être envisagées si les résultats de l'expertise mentionnée démontrent la nécessité d'améliorer la situation du tronçon concerné.

2. *Le Service des ponts et chaussée ne considère-t-il pas ce tronçon comme dangereux ?*

A ce jour, ce tronçon n'est pas reconnu comme dangereux. L'expertise du bpa permettra de disposer d'un avis d'expert neutre sur le sujet.

3. *Faut-il un accident grave avant que quelque chose ne soit entrepris ?*

Le standard de la sécurité routière d'un tronçon ne se détermine pas uniquement sur la base des statistiques d'accidents. La mise en place de mesures de sécurité complémentaires doit faire l'objet d'un examen précis et global de la situation. En effet la mise en place de nouveaux éléments sécuritaires peut générer de nouveaux problèmes (une glissière de sécurité peut par exemple représenter un danger pour les cyclistes et motocyclistes ; elle peut également, par effet ricochet, provoquer un danger pour les autres usagers de la route). Les mesures mises en place doivent également tenir compte de l'effet d'échelle qu'aurait la mise en place de mesures de sécurité disproportionnées sur un tronçon particulier, répercutee sur les 642 km de routes cantonales.

Fribourg, le 14 décembre 2010